

À moto ou en scooter, le port des gants devient obligatoire pour limiter la gravité des blessures en cas de chute.

Contenu:

Suite de l'article

Thématique(s):

Réglementation

Sécurité routière

Visibilité du contenu de groupe:

Public - accessible to all site users

[Retour à la liste des actualités](#)
